



Procès-verbal de l'Assemblée générale des  
Amis de la Cité  
tenue par correspondance en Décembre 2020

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des contraintes sanitaires en vigueur et en ligne avec les exigences et recommandations des autorités politiques, l'association a tenu pour la première fois son assemblée générale 2020 (pour la période courant du 23 mai 2019 à ce jour) par correspondance.

En date du 30 novembre 2020, un courriel a été adressé aux membres de l'association afin de transmettre l'ordre du jour de ladite assemblée, certains documents et liens de référence ainsi que le bulletin permettant aux membres de voter sur les points mis à l'ordre du jour. La date limite pour retourner les bulletins de vote était le 23 décembre 2020.

Trente-trois bulletins représentant quarante-deux membres ont été retournés dans les temps. Cela représente un taux de participation supérieur aux années précédentes.

Les membres ayant participé sont Mesdames et Messieurs Affolter-Svenonius, Audisio, Augsburger, Bocion, Chamot, Dubois, Eddé, Fontaine, Genet, Gnaegi, Grasemann, Guignard Hefti, Marcel, Méroz-Québatte, Ney, Oesch, Pache, Pache, Parriaux, Pittori, Rastorfer, Regamey, Regamey, Rey, Rossi, Schmid, Simon, Stantzos, Suon, Terrier, Trivelli, Wibaut, Zampiero.  
Deux votes sont arrivés hors délai, ceux de Mme Croquelois et M. Petiot.

Ci-dessous les points figurant à l'ordre du jour sur lesquels les membres se sont exprimés, accompagnés du résultat des votes pour chaque point (nombre de votes positifs relativement au nombre total de votes reçus, incl. abstentions):

1. Approbation du PV de la dernière assemblée générale

Par 35 voix sur 41, ce point est approuvé.

2. Approbation des comptes 2019

Par 38 voix sur 41, ce point est approuvé.

3. Décharge du comité élu en 2019

Par 37 voix sur 41, ce point est approuvé. Décharge est donnée à l'ensemble des membres du comité.



4. Décharge du trésorier

Par 37 voix sur 41, ce point est approuvé. Décharge est donnée au trésorier.

5. Approbation des nouveaux statuts

Par 36 voix sur 42, ce point est approuvé. Les nouveaux statuts sont approuvés et entrent ainsi en vigueur immédiatement.

6. Approbation de la cotisation annuelle pour l'année 2021

Par 41 voix sur 41, ce point est approuvé. La cotisation annuelle est ainsi maintenue à CHF 20.- par an.

7. Election des membres du comité 2020-21

Les personnes suivantes sont (ré)élues. Entre parenthèses figurent le nombre de voix reçues :

- Mme Catherine Régamey au poste de Présidente (38/42) ;
- M. Ralph Hefti au poste de Secrétaire (38/42) ;
- M. Rodolphe Huber au poste de trésorier (39/42) ;
- Mme Virginie Confino, Mme Louise Hefti, Mme Jocelyne Stalder et M. Stéphane Etter aux postes de membres du Comité (vote en bloc : 39/42).

8. Election des vérificateurs des comptes pour le nouvel exercice

Ce point avait été mis à l'ordre du jour, mais avait été omis du bulletin de vote ; il n'y a ainsi pas eu d'élection des vérificateurs de compte. Après consultation des vérificateurs de compte en place pour l'exercice sous revue et suite à leur accord, il est proposé que les deux mêmes vérificateurs (Mme Germond et M. Rossi) soient tacitement renouvelés dans leur mandat pour le prochain exercice. Le Comité présente ses excuses pour cette erreur et le désagrément.

A noter encore que les membres ont eu l'occasion de s'exprimer par le biais du bulletin de vote et sa section « Divers ». Quelques commentaires et questions ont ainsi été adressés. Le Comité remercie les membres pour leurs différentes suggestions et observations. La Présidente du Comité a répondu par écrit aux personnes ayant formulé une question ou demandé expressément une réponse.

Un membre, M. Marcel, a en outre adressé deux courriers en date des 17 et 22 décembre (veille du délai de réponse) demandant d'abord (i) l'annulation de la tenue de l'AG au motif



« d'impossibilité juridique de tenir une telle assemblée par correspondance » (premier courrier), puis (ii) le report de vote sur deux points (approbation des comptes et décharge du trésorier) ainsi que le dépôt d'une « motion d'ordre » visant à reporter le vote sur les nouveaux statuts (révision demandée par l'assemblée des membres lors de la précédente assemblée générale ordinaire). Les demandes formulées ont été traitées dans le détail par la Présidente. Après analyse détaillée et pesée d'intérêts, il a été estimé qu'il n'y avait lieu ni d'annuler la tenue de l'assemblée générale tenue par correspondance, ni d'annuler ou reporter le vote les points concernés. A noter que les points concernés ont tous été approuvés par une très forte majorité des membres s'étant exprimés (cf résultats ci-dessus).

Au nom du Comité, les sous-signés remercient chaleureusement les membres ayant participé à cette assemblée par correspondance.

Le Secrétaire  
Ralph Hefli

La Présidente  
Catherine Regamey